

## Attestation Jeunes demandeurs d'emploi

A200, M: flux de données permettant aux offices de placement d'informer l'ONAFST et l'INASTI sur les jeunes demandeurs d'emploi

Auteurs : Vincent Turine

Dernière modification: 20 december 2012

Version: 2.0

## Historique

| Version | Date       | Remarques   | Auteur                       |
|---------|------------|---|------------------------------|
| 1.0     | 02/10/2006 | Précédente version marquée comme version 1.0  | Mark Demol / Laurence Ngosso |
| 2.0     | 04/12/2012 | Adaptation liée aux modifications sur le stage d'attente transformé en stage d'insertion dont la durée est passée de 9 mois à 12 mois | Vincent Turine               |

# Table des Matières

|  |          |
|--|----------|
| <b>Introduction</b>  | <b>4</b> |
| <i>Codes qualité – Contrôle d'intégration</i>                            | 4        |
| <i>Format</i>  | 4        |
| <i>Mailbox</i>   | 4        |
| <b>Description des flux de données</b>                                   | <b>5</b> |
| <i>Principes de base</i>   | 5        |
| <i>Flux soumission - distribution.</i>                                   | 5        |
| <i>Scénarios possibles du flux</i>                                       | 5        |
| 1. La soumission de l'office de placement est acceptée par la BCSS       | 5        |
| 2. La soumission de l'office de placement est rejetée par la BCSS.       | 6        |
| <i>L'insertion dans un Mailbox</i>                                       | 6        |
| 1. La BCSS reçoit un Mailbox d'une institution                           | 6        |
| 2. Une institution reçoit un Mailbox de la BCSS                          | 7        |
| <b>La structure du message A200</b>                                      | <b>9</b> |
| <i>Transmission de la soumission A200 par l'office de placement.</i>     | 10       |
| <i>Transmission d'une réponse de la BCSS vers l'office de placement.</i> | 11       |
| <i>La transmission des distributions A200 à l'ONAFTS.</i>                | 12       |
| <i>Partie des données de l'attestation A200</i>                          | 13       |

## **Introduction**

Cette attestation prévoit la fourniture électronique d'attestations au profit des jeunes ayant quitté l'école qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi en vue du maintien de leurs allocations familiales pendant les 12 mois suivants (= stage d'insertion professionnelle de 310 jours).

Les quatre offices de placement, à savoir le VDAB, le FOREM, Actiris, l'ADG fournissent l'attestation à l'ONAFST et au réseau secondaire de l'INASTI, à l'intervention de la BCSS. L'ONAFST distribue ensuite cette attestation aux différentes caisses d'allocations familiales. Le VDAB a accepté d'être l'organisme pilote pour cette attestation.

En principe, l'ensemble des attestations sont envoyées par la voie électronique. S'il s'avère qu'une attestation électronique est refusée en raison de problèmes d'intégration, les offices de placement fourniront une attestation papier. Dans la pratique, il s'agit en l'occurrence des inscriptions des demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans.

Étant donné la nature des institutions, il est proposé de prévoir 4 secteurs spécifiques (053, 054, 055, 056).

### ***Codes qualité – Contrôle d'intégration***

La BCSS réalisera pour ce flux de données un contrôle d'intégration bloquant, tant du côté de l'émetteur que du côté du récepteur.

L'émetteur utilise le code qualité 001 'jeune demandeur d'emploi' et une date de prise de cours.

En ce qui concerne le destinataire, le contrôle est réalisé sur les codes qualité 104 'enfant bénéficiaire' pour l'ONAFST et 003 'enfant bénéficiaire d'allocations familiales secteur des travailleurs indépendants' pour l'INASTI, où la « date mouvement » du message doit, par ailleurs, se situer dans la période ouverte pour ce NISS dans le répertoire des personnes de la BCSS.

### ***Format***

La présente analyse fonctionnelle est partie du principe que les offices de placement, l'ONAFST et l'INASTI font usage de fichiers normalisés Inhouse. En juin 2006, l'ONAFST et le VDAB ont émis le souhait de travailler avec le format XML pour la partie données. En juillet 2006, la BCSS a converti l'ancien flux A200 de traitement M (distribution) vers un flux générique M qui permet la conversion du format INHOUSE vers un format XML et inversement en fonction du format souhaité par l'institution à destination du flux.

### ***Mailbox***

L'échange de données relatif aux attestations Jeunes demandeurs d'emploi interviendra par le biais de Mailbox. Chaque institution concernée placera ses enregistrements dans un Mailbox.

## Description des flux de données

Le flux de données est d'abord examiné dans sa totalité. Sont ensuite exposés les principes de base et les définitions et enfin les scénarios possibles sont présentés.

### *Principes de base*

Les offices de placement envoient tous un fichier attestations A200 à la BCSS. Cet envoi se fait sous la forme d'une soumission. Pour tout fichier reçu, la BCSS envoie un ACR à l'émetteur (= office de placement).

Le fichier complet, après contrôles préalables par la BCSS, est transmis, avec mention des distributions, à l'ONAFST et au réseau secondaire de l'INASTI. Ce qui implique que ce dernier doit transmettre un accusé de réception (ACR) à la BCSS pour tout Mailbox transmis.

### *Flux soumission - distribution*

Les offices de placement envoient un Mailbox contenant des soumissions à la BCSS. La BCSS renvoie pour ce Mailbox un ACR. La BCSS réalise pour toute soumission un contrôle de syntaxe et d'intégration. Pour rappel, ce contrôle d'intégration est bloquant.

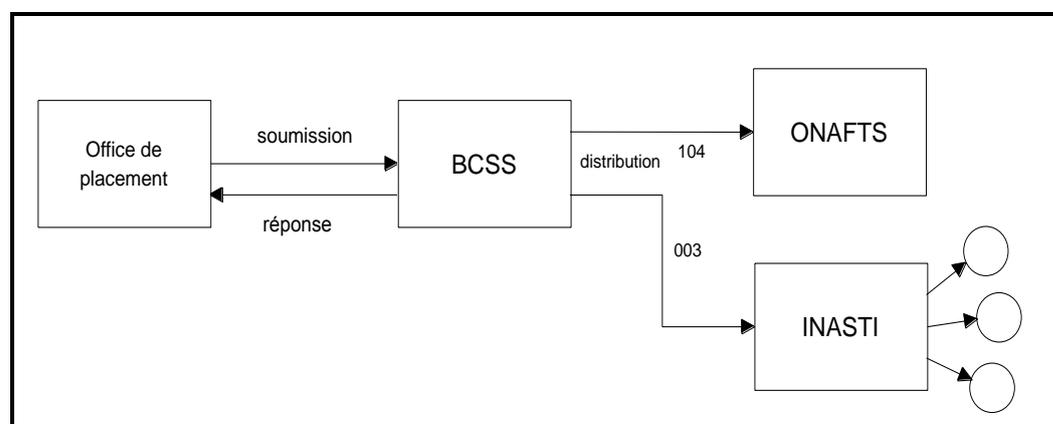
En cas de problème de syntaxe ou de non intégration, la BCSS renvoie une réponse négative définitive.

Si toutefois le traitement de l'attestation A200 se déroule correctement, la BCSS renvoie une réponse positive définitive. Toute soumission donne donc lieu à **une seule** réponse définitive, soit positive, soit négative. Ces réponses sont transmises aux offices de placement par le biais du Mailbox.

Les enregistrements qui ont fait l'objet d'une réponse positive sont transmis via Mailbox, sous la forme de distributions, à l'ONAFST et à l'INASTI. Ceux-ci renvoient à leur tour à la BCSS un Mailbox contenant un ACR.

### *Scénarios possibles du flux*

#### **1. La soumission de l'office de placement est acceptée par la BCSS**

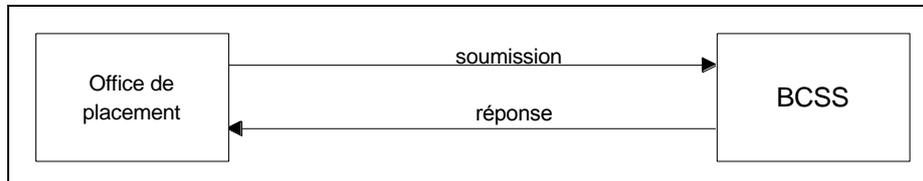


1. l'office de placement transmet la soumission A200 à la BCSS via le Mailbox;
2. la BCSS contrôle la soumission et trouve parmi les « destinataires potentiels » au moins un destinataire à qui une distribution peut être envoyée. La BCSS envoie une

réponse définitive à l'émetteur (= office de placement) dans laquelle il est mentionné par destinataire potentiel si la soumission a ou non été transmise. Cette partie des données possède la structure N001 (type MDP = message des destinataires potentiels) ;

3. la BCSS envoie une distribution à tous les destinataires retenus.

## 2. La soumission de l'office de placement est rejetée par la BCSS.



1. l'office de placement transmet la soumission A200 à la BCSS via le Mailbox;
2. après contrôle, la BCSS constate que la soumission ne peut être transmise au destinataire ;
3. une réponse négative définitive est générée et transmise à l'office de placement.

En ce qui concerne la partie des données, il existe deux possibilités :

- pas de partie des données (variante N000)
- partie des données avec énumération des destinataires non retenus (variante N000)

Causes possibles:

- erreurs de syntaxe dans le préfixe;
- erreur dans la longueur des messages;
- absence d'intégration ou intégration erronée.

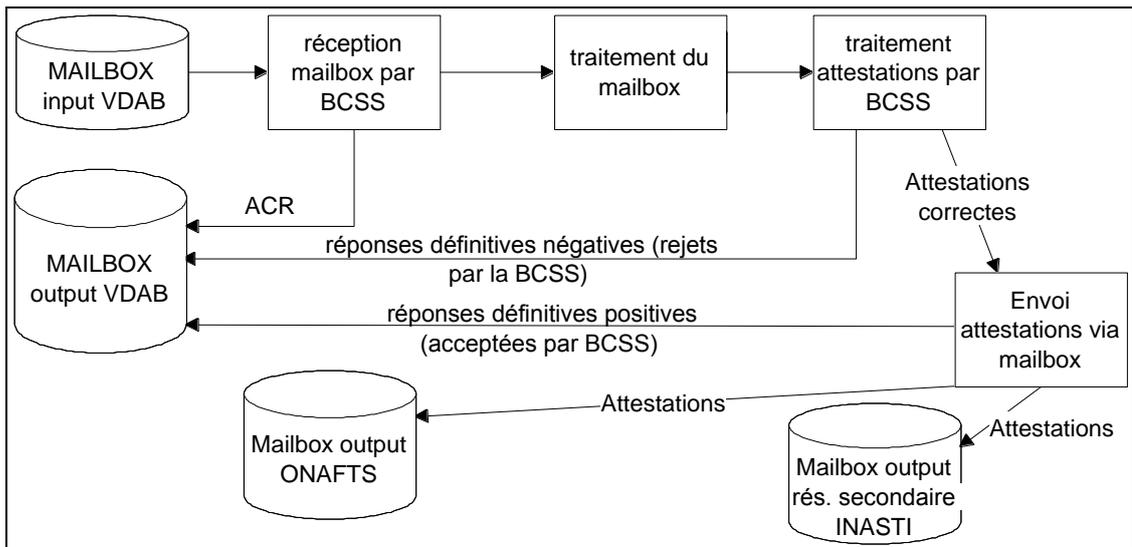
Vous trouverez davantage de détails à ce sujet dans le document "Nieuwe verwerkingen van de voorleggingen bij de Kruispuntbank van de Sociale Zekerheid – gevolgen voor de plaatsingsdiensten".

## *L'insertion dans un Mailbox*

Tout fichier Mailbox se compose de deux types d'enregistrement, à savoir le premier enregistrement, aussi appelé « header record », qui contient le numéro d'identification du Mailbox et quelques données de contrôle telles que la longueur du fichier et le nombre d'enregistrements. Le header record est le premier enregistrement du fichier. Le deuxième type d'enregistrement contient le message.

### 1. La BCSS reçoit un Mailbox d'une institution

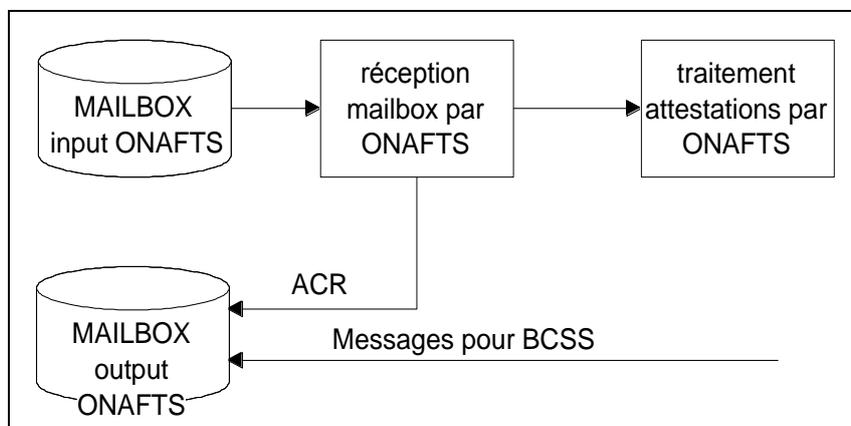
Prenons comme exemple le Mailbox provenant du VDAB qui contient des messages A200. Les messages corrects seront envoyés à l'ONAFTS et/ou réseau secondaire de l'INASTI.



- Tous les messages sont placés par le VDAB dans un Mailbox. Le premier enregistrement du Mailbox doit être un header record. Ce header comprend notamment le numéro d'identification du Mailbox et le nombre d'enregistrements contenus dans le Mailbox.
- Après avoir lu le Mailbox, la BCSS crée un ACR (= accusé de réception); il s'agit d'un message réponse spécial (préfixe réponse + formulaire N003) qui permet de confirmer la réception du Mailbox. Ce message est inséré dans le Mailbox output du VDAB.
- Le traitement des messages a ensuite lieu. Les réponses aux enregistrements corrects et aux enregistrements rejetés sont placées dans le Mailbox à destination du VDAB. Les enregistrements déclarés corrects seront transmis à l'ONAFTS et/ou au réseau secondaire de l'INASTI.
- Les enregistrements corrects sont placés dans le Mailbox à destination de l'ONAFTS et/ou du réseau secondaire de l'INASTI.

## 2. Une institution reçoit un Mailbox de la BCSS

Prenons comme exemple le Mailbox que l'ONAFTS reçoit, dans lequel sont insérés les messages.



- Tous les messages sont placés par la BCSS dans le Mailbox à destination de l'ONAFTS. Le premier enregistrement du Mailbox est le header record. Ce header contient notamment le numéro d'identification du Mailbox et le nombre d'enregistrements contenus dans le Mailbox.
- Pour tout Mailbox reçu, l'ONAFTS doit envoyer un ACR (préfixe réponse + formulaire N003), par lequel il confirme la réception du Mailbox, à la BCSS. Ce message est inséré dans le Mailbox d'output de l'ONAFTS.
- Les autres messages (p.ex. demande d'intégrations) de l'ONAFTS sont aussi placés dans le Mailbox d'output.
- Pour tout Mailbox que l'ONAFTS envoie à la BCSS, il recevra dès lors aussi le message réponse spécial, à savoir un ACR.

## **La structure du message A200**

Tout message A200 se compose de deux parties: le préfixe A1 et la partie des données.

Il existe trois types de préfixes A1 :

- le préfixe soumission ;
- le préfixe réponse ;
- le préfixe distribution.

L'attestation provenant de l'organisme de placement contient donc le préfixe soumission ; la BCSS utilise pour sa réponse le préfixe réponse ; la transmission de l'attestation à l'ONAFST est réalisée à l'aide du préfixe distribution.

## ***Transmission de la soumission A200 par l'office de placement.***

Le préfixe utilisé est le préfixe de soumission.

Type de demande = DOM (M représente le type de traitement distribution sans suite).

Le code réussite flux a la valeur « 0 » lorsqu'il s'agit d'un flux original (= 1<sup>e</sup> soumission) ; la valeur peut être égale à « 1 » s'il s'agit d'un flux rectificatif (soumission suite à un refus précédent).

La donnée «-» signifie que cette zone est à blanc.

Layout du préfixe soumission :

| <b>PARTIE RÉSEAU</b>                          |  |
|---|--|
| CONSTANTE (4 pos. a..n.)                      | TAPE                                       |
| VERSION_PREFIXE (2 pos a.n.)                  | A1   |
| SECTEUR ( 3 pos. n.)                          | 053(VDAB) 054(Actiris) 055(FOREM) 056(ADG) |
| TYPE_INSTITUTION ( 3 pos. n.)                 | 000  |
| REFERENCE_INTERNE_SECTEUR ( 15 pos. a..n.)    | Référence interne VDAB/Actiris/FOREM/ADG   |
| USER-ID (11 pos. n.)                          | User-id VDAB/Actiris/FOREM/ADG             |
| SOORT-AANVRAAG/TYPE DEMANDE (3 pos. a.n.)     | DOM  |
| NISS (11 pos. n.)                             | NISS intéressé                             |
| <b>PARTIE FORMULAIRE</b>                      |  |
| FORMULAIRE ( 4 pos.a.n.)                      | A200 (Code formulaire)                     |
| VARIANTE ( 4 pos.a.n.)                        | -  |
| PARTIE_MESSAGE ( 5 pos.a.n.)                  | -  |
| <b>PARTIE GESTION REPONSE</b>                 |  |
| IDENTIFICATION_APPLICATION ( 8 pos.a.n.)      | -  |
| REFERENCE_INTERNE_REPONDANT ( 15 pos.a.n.)    | -  |
| DATE_ENVOI_DEMANDE (JJMMDDHHMM)               | Date envoi soumission + heure              |
| DELAI_REPONSE ( 3 pos.a.n.)                   | -  |
| ACTION_TIMEOUT (1 pos.a.n.)                   | -  |
| SLAGING_STROOM/CODE REUSSITE FLUX (1pos.a.n.) | 0 of 1                                     |
| <b>PARTIE RÉPERTOIRE</b>                      |  |
| CODE_QUALITE ( 3 pos.n.)                      | 001(VDAB/Actiris/FOREM/ADG)                |
| PHASE ( 2 pos.n.)                             | 00   |
| DEBUT_REPERTOIRE ( 8 pos.a.n.)                | Man  |
| FIN_REPERTOIRE ( 8 pos.a.n.)                  | Opt  |
| DEBUT_MESSAGE (AAAAMMJJ)                      | Man  |
| FIN_MESSAGE (AAAAMMJJ)                        | Opt  |
| SECTEUR_FOURNISSEUR ( 3 pos.a.n.)             | -  |
| TYPE_INSTITUTION_FOURNISSEUR ( 3 pos.a.n.)    | -  |

## ***Transmission d'une réponse de la BCSS vers l'office de placement.***

Les réponses positives de la BCSS à destination de l'office de placement signifient l'insertion dans le Mailbox à destination de l'ONAFTS. Le layout de la partie des données correspond à celui du N001 (variante). Ce message est également en Inhouse file. La valeur du code Réussite flux est « H ».

La non-intégration d'un NISS pour un des deux secteurs est indiquée dans le préfixe à l'aide du code Réussite flux "E". Dans ce cas, il n'y a pas de partie de données. La variante est égale à N000.

Layout du préfixe réponse :

| <b>PARTIE RÉSEAU</b>                                     |  |
|--|--|
| NETWERK RETURNCODE/CODE RETOUR RESEAU                    | 4 pos. num   |
| VERSION_PREFIXE ( 2 pos.a.n.)                            | A1   |
| SECTEUR ( 3 pos.n.)                                      | 053(VDAB), 054(Actiris), 055(FOREM), 056(ADG)- destinataire de la réponse          |
| TYPE_INSTITUTION ( 3 pos.n.)                             | 000  |
| REFERENCE_INTERNE_SECTEUR ( 15 pos.a.n.)                 | Référence interne VDAB/Actiris/FOREM/ADG à titre d'identification de la soumission |
| USER-ID ( 11 pos.n.)                                     | User-id VDAB/Actiris/FOREM/ADG   |
| SOORT- ANTWOORD/TYPE REPONSE ( 3 pos.a.n.)               | F0M  |
| NISS ( 11 pos.n.)  | NISS intéressé   |
| TOEPASSING RETURNCODE BCSS/ CODE RETOUR APPLICATION BCSS | 6 pos. num (supérieure ou = à 0)   |
| <b>PARTIE FORMULAIRE</b>                                 |  |
| FORMULAIRE ( 4 pos.a.n.)                                 | A200 (Code formulaire)   |
| VARIANTE ( 4 pos.a.n.)                                   | N001/N000  |
| PARTIE_MESSAGE ( 5 pos.a.n.)                             | -  |
| <b>PARTIE GESTION RÉPONSE</b>                            |  |
| IDENTIFICATION_APPLICATION ( 8 pos.a.n.)                 | -  |
| REFERENCE_INTERNE_REPONDANT ( 15 pos.a.n.)               | référence interne BCSS   |
| DATE_ENVOI_DEMANDE (AAMMJJHHMM)                          | date envoi soumission + heure  |
| DATE_ENVOI_REPONSE (AAMMJJHHMM)                          | date envoi réponse + heure   |
| SLAGING_STROOM/CODE REUSSITE FLUX ( 1 pos.a.n.)          | H/E  |
| <b>PARTIE RÉPERTOIRE</b>                                 |  |
| CODE_QUALITE ( 3 pos.n.)                                 | 001(VDAB/Actiris/FOREM/ADG)  |
| PHASE ( 2 pos.n.)  | 00   |
| DEBUT_REPERTOIRE ( 8 pos.a.n.)                           | Man  |
| FIN_REPERTOIRE ( 8 pos.a.n.)                             | Opt  |
| DEBUT_MESSAGE (JJJMMDD)                                  | Man  |
| FIN_MESSAGE (JJJMMDD)                                    | Opt  |
| SECTEUR_FOURNISSEUR ( 3 pos.n.)                          | 025 – fournisseur réponse  |
| TYPE_INSTITUTION_FOURNISSEUR ( 3 pos.n.)                 | 000  |

## ***La transmission des distributions A200 à l'ONAFTS.***

Le préfixe utilisé est le préfixe de distribution. Le NISS figurant dans le préfixe est celui indiqué par l'office de placement.

Layout préfixe de distribution :

| <b>PARTIE RÉSEAU</b>                                |               |   |
|---|---------------|---|
| RETURN_CODE_RESEAU/NETWERK                          | 4 pos. num.   | 0000  |
| VERSION_PREFIXE/VERSIE PREFIX                       | 2 pos. anum.  | A1  |
| SECTEUR/SECTOR                                      | 3 pos. num.   | 025 – émetteur distribution                   |
| TYPE_INSTITUTION/TYPE INSTELLING                    | 3 pos. num.   | 000   |
| REFERENCE_INTERNE_SECTEUR/INTERNE REFERENTIE SECTOR | 15 pos. anum. | référence interne BCSS                        |
| USER-ID   | 11 pos. num.  | NISS BCSS                                     |
| TYPE_REPONSE/TYPE ANTWOORD                          | 3 pos. anum.  | F0M   |
| NISS/INSZ   | 11 pos. num.  | NISS intéressé                                |
| RETURN_CODE_APPLICATION/TOEPASSING                  | 6 pos. num.   | 000000  |
| <b>PARTIE FORMULAIRE</b>                            |               |   |
| FORMULAIRE/FORMULIER                                | 4 pos. anum.  | A200  |
| VARIANTE  | 4 pos. anum.  | -   |
| PARTIE_MESSAGE/GEDEELTE BERICHT                     | 5 pos. anum.  | -   |
| <b>GESTION PARTIE RÉPONSE</b>                       |               |   |
| IDENTIFICATION_APPLICATION/IDENTIFICATIE TOEPASSING | 8 pos. anum.  | -   |
| REF. INTERNE_REPONDEUR/INTERNE REF BEANTWOORDER     | 15 pos. anum. | -   |
| DATE_ENVOI_SOUSSION/DATUM VERSTUREN VRAAG           | JJMMDDHHMM    | Date traitement demande + heure               |
| DATE_ENVOI_REPONSE/DATUM VERSTUREN ANTWOORD         | JJMMDDHHMM    | Date envoi distribution + heure               |
| REUSSITE_FLUX/SLAGING STROOM                        | 1 pos. anum.  | 0 (zéro = original) ou 1                      |
| <b>PARTIE RÉPERTOIRE</b>                            |               |   |
| CODE_QUALITE/HOEDANIGHEIDSCODE                      | 3 pos. num.   | 104 (ONAFTS) / 003 (INASTI)                   |
| PHASE/FASE  | 2 pos. num.   | 00  |
| DEBUT_REPERTOIRE/BEGIN REPERTORIUM                  | 8 pos. anum.  | de l'ONAFTS/INASTI                            |
| FIN_REPERTOIRE/EINDE REPERTORIUM                    | 8 pos. anum.  | de l'ONAFTS/INASTI                            |
| DEBUT_MESSAGE/BEGIN BERICHT                         | JJJMMDD       | date<br>VDAB/Actiris/FOREM/ADG                |
| FIN_MESSAGE/EINDE BERICHT                           | JJJMMDD       | date<br>VDAB/Actiris/FOREM/ADG                |
| SECTEUR_FOURNISSEUR/SECTOR LEVERENCIER              | 3 pos. num.   | 053(VDAB), 054(Actiris), 055(FOREM), 056(ADG) |
| TYPE_INSTITUTION_FOURNISSEUR/TYPE INSTELLING        | 3 pos. num.   | 000   |

Le layout de la partie des données est identique à celui de la soumission originale du VDAB/Actiris/FOREM/ADG. Le contenu est maintenu.

## ***Partie des données de l'attestation A200***

**Numéro de l'attestation** : 15 pos.alpha AASSSNNNNNNNNNNNN avec

- AA : année (exemple : '06');
- SSS : code secteur (exemple : '053') et
- NNNNNNNNNN : numéro incrémental sur 10 positions (exemple : '0078834767').

**Date mouvement** : 8 pos. n.: AAAAMMJJ (Mandatory). Il s'agit de la date de dossier à laquelle l'intéressé se fait inscrire/désinscrire.

**Code événement** : 1 pos.n.: (Mandatory) – Uniquement pour les personnes âgées de moins de 25 ans.

- 1: inscription (valeur de l'attestation)
- 2: désinscription

**Caractéristique du jeune ayant quitté l'école** : 2 pos. alpha. (Optionnel)

- En cas d'inscription, la sous-catégorie demandeur d'emploi est inexistante.
- En cas de désinscription, la sous-catégorie demandeur d'emploi est obligatoire, comme décrit ci-après.

|   |  |   |
|---|--|---|
| 1 | désinscription à la demande du demandeur d'emploi, suite à la reprise des études | afschrijving wegens hervatting studies op vraag van de jonge werkzoekende |
| 2 | dossier passif suite à une présomption de mise au travail                        | dossier passief wegens vermoedelijke tewerkstelling                       |
| 3 | dossier passif pour autre raison   | dossier passief wegens andere reden                                       |

**Date inscription** : 8 pos. n.: AAAAMMJJ (Optionnel). Ceci doit être rempli en cas de désinscription.

### **Remarques :**

- il est impossible d'utiliser différents codes en même temps !
- il n'y a pas de parties répétitives de données
- les attestations sont établies de manière chronologique (numéros d'attestation incrémentés, inscription, désinscription).

### **Volumes et fréquences :**

- volumes:
  - juin: 10.000;
  - juillet: 20.000;
  - août: 5.000 ;
  - le reste des mois environ 1.000 ;
- fréquence:
  - FOREM : envoi journalier
  - ADG : envoi journalier
  - VDAB : envoi journalier
  - Actiris : envoi journalier

### **Quelques réserves :**

- l'avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale n'était pas requis en l'occurrence étant donné qu'Actiris, le VDAB, le FOREM ne faisaient pas partie du réseau au moment de la mise en production du flux ;

- Délibération n°05/006 du 18 janvier 2005 relative à la communication de données à caractère personnel à l'Arbeitsamt der deutschsprachigen Gemeinschaft (ADG) dans le cadre de l'exécution de ses missions.
- Aucune convention n'a été conclue pour ce flux. En effet, la direction de la BCSS ambitionne dans ce cadre une approche globale pour les organismes relevant des Communautés et des Régions.